

Historique de la forêt de Renwez

Origines et le "Bois des 32 Communes"

L'histoire de la forêt de Renwez, connue sous le nom de **Triage de Renwez**, remonte au début du **XVII^{ème} siècle**. À cette époque, elle était intégrée dans le vaste « Bois du Marquisat de Montcornet » qui s'étendait sur environ **9 180 hectares** (18 000 arpents). Trente-deux communes y exerçaient des droits d'usage, bien que la propriété exacte du massif soit restée longtemps floue, provoquant de nombreux litiges judiciaires entre les seigneurs locaux et les communautés.

Pour mettre fin à ces conflits, deux transactions ont été conclues le **2 avril 1626**:

- Les seigneurs ont reçu une partie des terres en toute franchise (environ le tiers de la contenance).
- Le surplus (**12 000 arpents**) a été attribué aux communes pour leurs besoins en bois de construction, chauffage, pâturage, pêche et chasse.

C'est à partir de cette date que la forêt a pris le nom de « **Bois des 32 Communes** ».

Le règlement de 1731

Suite à des abus d'exploitation ayant ruiné la forêt, un nouveau règlement a été homologué le **6 mars 1731** par le Conseil du Roi, sur proposition de Monsieur de Courtagnon. Ce texte a instauré une division stricte :

- **4 triages (ou séries)** représentant les 3/4 de la surface (9 000 arpents), destinés aux besoins des usagers.
- **Un quart en réserve** (3 000 arpents), dont une partie servait à financer les gardes forestiers et le chauffage de la garnison de Rocroi.

Constitution des quatre Triages

La répartition s'est faite selon le nombre de "feux" (foyers) existants dans chaque groupe de communes:

1. **Triage de Rocroi** : Rocroi, Revin, Gué d'Hossus, Taillette, Remilly (3 726 arpents).
 2. **Triage d'Harcy** : Harcy, Rimogne, Le Châtelet, Murtin, Bogny, Sormonne, Wartigny, Le Tremblois, Bourg-Fidèle (1 839 arpents).
 3. **Triage de Renwez** : Renwez, Montcornet, Arreux, Cliron, Charroué, Onchamps, La Forges Gérard-Mahy (Vieilles Forges), Lonny, Ham-les-Moines, Haudrecy, La Grève (2 310 arpents).
 4. **Triage des Mazures** : Les Mazures, Sécheval, Charlebourg, Deville, Anchamps, Laifour (1 120 arpents).
-

Évolutions du XIXème siècle à nos jours

En **1839**, les héritiers des anciens seigneurs (Messieurs de Chabillants) ont contesté la propriété des communes devant la justice. Le tribunal leur a finalement accordé un onzième de la réserve en toute propriété en **1845**, le reste (5 600 ha) revenant aux communes.

Le partage officiel et définitif des « Bois des 32 Communes » (réduites à 24 par les changements administratifs) a eu lieu le **28 mai 1861**. La répartition finale en hectares fut la suivante :

- **Rocroi** : 2 235 ha.
- **Harcy** : 1 273 ha.
- **Renwez** : 1 339 ha.
- **Les Mazures** : 812 ha.

État actuel : Si le triage de Rocroi a choisi de partager ses bois entre ses communes, les triages d'Harcy, des Mazures et de Renwez ont conservé l'indivision. C'est sur cette base historique qu'est encore gérée aujourd'hui la **forêt syndicale de Renwez**.